



République Française  
.....  
Liberté - Egalité - Fraternité  
.....

**ARRETE DU MAIRE**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

N° 45 / 2025

Le Maire de la commune de COTI CHIAVARI

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 22/01/2019 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 16/10/2018

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 30/01/2025 après avis du comité social territorial en date du 23/01/2025

**ARRETE**

**ARTICLE 1** -Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

**Avancement au grade de** :Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	<b>PERETTI CLAUDE</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>01./09/2025</b> <b>(au plus tôt le 01/09/2025)</b>

**ARTICLE 2** -Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3** - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à .....Coti.....Chiavari.....

le 26/06/2025  
Le Maire,



Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE .....26/06/2025.....